



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2017-147

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2017

# Sommaire

## DDFIP 79

79-2017-11-10-004 - Délégation générale de signature Trésorerie Sauzé Vaussais 10-11-2017 (2 pages)	Page 3
79-2017-11-10-005 - Délégation signature en matière recouvrement Trésorerie Sauzé Vaussais du 10-11-2017 (1 page)	Page 6

DDFIP 79

79-2017-11-10-004

Délégation générale de signature Trésorerie Sauzé  
Vaussais 10-11-2017

*Délégation générale de signature Trésorerie de Sauzé Vaussais - Chef Boutonne du 10-11-2017*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable de la trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS – CHEF-BOUTONNE  
Vu l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publique,  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publique,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **M. DAUGE Alain, Contrôleur Principal**, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS – CHEF-BOUTONNE, à l'effet de signer :

- 1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice
- 2°) tous actes d'administration et de gestion du service

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

- 1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ;
- 2°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- 4°) d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon ;
- 5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration ;
- 6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération ;
- 7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de le représenter auprès de la Banque de France ;

1

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

Aux agents désignés ci-après

Nom et prénom des agents	Grade
DAUGE Alain	Contrôleur principal
BRAIN Brigitte	Contrôleur

8°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BRAIN Brigitte	Contrôleur	12 mois	15 000€
HAZAL Nathalie	Contrôleur	12 mois	15 000€

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

**TRESORERIE**  
 4 Ter, Place du Grand Puits  
 79100 SAUZÉ-VAUSSAIS  
 A Sauzé-Vaussais, le 10/11/2017  
 (0) 05 49 42 51 51  
 Tél. (0) 05 49 42 51 51  
 Le comptable, responsable de la  
 trésorerie de Sauzé-Vaussais.

DAUGE Alain

BRAIN Brigitte :

HAZAL Nathalie

DDFIP 79

79-2017-11-10-005

Délégation signature en matière recouvrement Trésorerie  
Sauzé Vaussais du 10-11-2017

*Délégation de signature en matière de recouvrement - Trésorerie de Sauzé Vaussais - Chef  
Boutonne du 10-11-2017*



### Arrêté portant délégation de signature

Le comptable de la trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS – CHEF-BOUTONNE,  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoire les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à la Trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS dont les noms suivent :

- M. Alain DAUGE, Contrôleur Principal ;
- Mme Brigitte BRAIN, Contrôleur ;
- Mme Nathalie CHAZAL, Contrôleur;

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

A NIORT, le 10/11/2017.

Le Comptable de la Trésorerie de SAUZE-VAUSSAIS

**TRÉSORERIE**  
Place du Grand Puits  
79130 SAUZE-VAUSSAIS  
Michèle KERGRESSÉ  
Tél. 05.49.07.60.51  
T079038@dgfip.finances.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES